

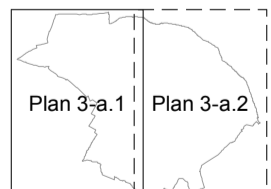
3-a.1

DEPARTEMENT DE LA VIENNE  
COMMUNE D'ANGLIERS

PLAN LOCAL D'URBANISME

DOCUMENTS GRAPHIQUES  
Plan de zonage

3-a.1 - Ouest



Echelle : 1/5 000

Carte Commune / PLU	PRESCRIT	ARRETE	APPROUVE
ELABORATION DE LA CARTE COMMUNALE	Le	Le	Le 22.06.2005 Le 01.07.2009
ELABORATION DU PLU	Le 13.01.2011	Le 28.06.2014	Le
VOUS POUR ÊTRE AMENÉ À LA DECISION MONOIMÉ EN DATE DE CE JOUR.			
	Le Maire		

PONANT EAU-MEGA  
0 7 0 1 5 2 1  
Département de la Vienne  
Mairie d'Angliers  
M. 02 49 00 04 04  
www.commune-angliers.fr

**Légende**

- Zones urbaines**  
 Ua Zone urbaine, parties anciennes  
 Ub Zone urbaine, extensions récentes  
 Un Zone d'activités économiques
- Zones à urbaniser**  
 AU1 Zone à urbaniser sous forme d'opérations d'ensemble  
 AU1n1 Zone à urbaniser réservée aux activités économiques
- Zones agricoles**  
 A Zone agricole  
 Aa Secteur des silos  
 Ah Secteur bâti au sein de la zone agricole  
 Ap Zone agricole d'intérêt patrimonial et paysager
- Zones naturelles**  
 N Zone naturelle  
 Nf Secteur forestier  
 Nh Secteur affecté par le bruit des infrastructures de transport terrestre (distance en mètres comptée à partir des bords extérieurs de la chaussée)  
 Nj Secteur de jardins  
 Nl Zone naturelle d'équipements d'intérêt collectif  
 Nlc Secteur de camping  
 Np Zone naturelle d'intérêt patrimonial et paysager

**Autres indications graphiques**

- Zone ou secteur du PLU  
 Emplacement réservé (voir tableau ci-dessous)  
 Espace Boisé Classé à conserver et à créer  
 Élément de paysage à protéger au titre de l'article L.123-1-6-31 2° du Code de l'Urbanisme  
 Espace boisé, parc  
 Haie, alignement d'arbres  
 Secteur bâti  
 Bâtiment remarquable (voir tableau ci-dessous)  
 Petit patrimoine (voir tableau ci-dessous)  
 Mur de clos  
 Bâtiment agricole susceptible de changer de destination au titre de l'article L.123-1-5-11 6° du Code de l'Urbanisme  
 Marge de recul (distance comptée à partir de l'axe de la voie)  
 Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (voir pilotes 2-b du PLU)  
 Espace contribuant aux continuités écologiques et à la trame verte et bleue

**Liste des emplacements réservés**

N°	Destination	Mairie/Commune	Surface (m²)
R1	Aménagement espace public	Commune	1 785
R2	Liaison douce	Commune	202
R3	Liaison douce	Commune	41
R4	Aménagement espace public	Commune	607
R5	Ornières	Commune	5 486

**Liste d'éléments de patrimoine bâti protégés au titre de l'article L.123-1-5-11 2° du Code de l'Urbanisme**

N°	Nature	Localisation
1	Bâtiment	Orléans
2	Bâtiment	Bourg
3	Ensemble bâti	Saint-Cassien
4	Moulin	Saint-Cassien
<b>Petit patrimoine</b>		
1	Cloak	Saint-Cassien - Le Prieuré
2	Cloak	Le Bourg - carrefour rue Saint-Martin - rue des Mains Quinées
3	Cloak	Saint-Cassien - Le Champ Bernier - Carrefour de la RD 64 et du chemin rural du Bourg à Jusseau
4	Fontaine	La Place de la Fontaine
5	Fontaine	Aize
6	Fontaine	La Boite
7	Fontaine	Le Bourgeil
8	Fontaine	La Fontaine Coco
9	Fontaine - Laveoir	Saint-Cassien - rue de la Fontaine
10	Puits	Le Champ des Chardons
11	Puits	Le Bourg - Château
12	Puits	Le Petit Fou - rue de la Guette
13	Vestige piscine	Vallée de la Briande



0 100 200 300 Mètres